



DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° 4091_KNAUF-THERM-ITEX-TH38-SE-BOSSAGE-V_2023-01-02

- Code d'identification unique du produit type : **EPS-EN13163-CS(10)40-TR120-MU30à70**
- Usage(s) prévu(s) : **Isolation Thermique du Bâtiment (ThIB)**
- Fabricant : **KNAUF SAS, Zone d'Activités, Rue Principale
68600 WOLFGANTZEN**
- Mandataire : **Non Applicable**
- Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances: **Système 3**
- a) Norme harmonisée : **EN 13163:2012+A2:2016**
Organisme(s) notifié(s) : **CSTB (ON n°0679)**
- Performances(s) déclarée(s) :

Designations commerciales	Caractéristiques essentielles																
	Euroclasse	Réaction au feu	Combustion avec incandescence continue		Perméabilité à l'eau	Emissions de substances dangereuses : Arrêté du 30 avril 2009 modifié	Emissions de substances dangereuses : Décret 2011-321 du 23 mars 2011	Indice de fixation aux bruits aériens directs	Coefficient d'absorption acoustique	Indice de transmission des bruits d'impact (pour les sols)	Résistance thermique	Perméabilité à la vapeur d'eau	Résistance à la compression	Résistance à la traction / flexion	Durabilité de la résistance thermique par exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement / à la dégradation	Durabilité de la résistance thermique par exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement / à la dégradation	Durabilité de la résistance à la traction / flexion par rapport à la dégradation
			Absorption d'eau	Emissions de substances dangereuses : Décret 2011-321 du 23 mars 2011													
KNALUF Therm ITEX TH38 SE Bossage V	E	NPD	Conforme	NPD					0,038	NPD	30 à 70	CS(10)40	NPD	TR120	(3)	(4)	(4)
NPD																	

(1) Se reporter à l'étiquette du produit pour connaître l'épaisseur et la résistance thermique de l'isolant livré.

(2) Valeur tabulée selon EN13163:2012+A2:2016 Annexe F

(3) Selon EN13163 : Les performances de réaction au feu des produits EPS ne varient pas avec le temps.

(4) Selon EN13163 : La conductivité des produits EPS ne varie pas avec le temps.

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) n°305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé par le fabricant en son nom par :

M. Nicolas BRUGIERE, Directeur Recherche & Développement

À **Wolfgantzen**, le **2 janvier 2023**